

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Andras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DE-SAYES, Laëtitia GUILLAUME, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET.

Absents : Nicolas DEFRANCE et Yannick ANSEL (pouvoir donné à Michel POLAUD), excusés

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Intervention de Maryse COLLOMB, représentante de l'Association du Souvenir Français, qui récolte les adhésions.

Le PV du Conseil Municipal du 13/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

1- AUTORISATIONS DE PASSAGE AUTOUR DU MOULIN

1-1 Autorisation de passage sur la parcelle C907 - Délibération

Le Maire rappelle que, par délibération n°2022-022 du 27 juin dernier, le conseil municipal a décidé l'acquisition de la parcelle C907. Il explique que les Consorts Bellemin-Ménard sont propriétaires de la parcelle cadastrée C206 située juste au-dessus de la parcelle C907 et qu'à ce titre ils ont demandé la possibilité de passer sur la parcelle C907 pour aller sur leur terrain. Il précise que la parcelle cadastrée C206 n'est pas enclavée et qu'un chemin d'accès existe.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

ANNULE la délibération n°2022-033 du 01/08/2022.

DECIDE de consentir un droit à titre personnel, et non réel au fonds dominant, aux propriétaires actuels de la parcelle cadastrée C206, cessible à leurs héritiers dans le cadre d'une cession à titre gratuit, afin de leur permettre de rejoindre leur parcelle, en passant par la parcelle C907 appartenant à la commune, selon le plan joint en annexe de la présente délibération.

PRECISE que le droit de passage s'effectuera côté ruisseau sur une largeur de 4 mètres sur la partie la plus carrossable et que la commune a à sa charge l'entretien des deux côtés de la haie séparative entre la C907 et la C206.

PRECISE que l'aménagement et l'entretien de la parcelle C907 sont à la charge du propriétaire de ladite parcelle et que le portail fermant la parcelle C206 est à la charge du propriétaire de ladite parcelle.

DECIDE qu'en cas de détérioration du terrain due à leur passage, les propriétaires actuels de la parcelle cadastrée C206 devront effectuer une remise en état à leurs frais.

DECIDE que les jours de fête (fête du moulin ou autre manifestation) le passage par la parcelle C907 sera interdit.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1-2 Autorisation de passage sur les parcelles C909 et C911 – Délibération

Le Maire rappelle que, par délibération n°2022-022 du 27 juin dernier, le conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles C909 et C911.

Il explique que Madame Colette Degoutte est propriétaire des parcelles cadastrées C910 et C912 situées à proximité et qu'à ce titre demande la possibilité de passer sur les parcelles C909 et C911 pour aller sur ses terrains.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de consentir un droit réel au fonds dominant, au propriétaire et à l'exploitant actuel des parcelles cadastrées C910 et C912, cessible à ses héritiers et à d'éventuels acheteurs, afin de lui permettre de rejoindre ses parcelles, en passant par les parcelles C909 et C911 appartenant à la commune, selon le plan joint en annexe de la présente délibération.

DECIDE qu'en cas de détérioration du terrain due à son passage, le propriétaire actuel ou l'exploitant des parcelles cadastrées C910 et C912 devra effectuer une remise en état à ses frais.

DECIDE que les jours de fête (fête du moulin ou autre manifestation) le passage par les parcelles C909 et C911 sera interdit.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 13
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 1

2- URBANISME

2-1 Poteaux d'incendie et demandes d'urbanisme

Le Maire explique que lorsqu'une demande de déclaration préalable est déposée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur une construction, un poteau incendie doit exister à proximité, sinon il faut faire un refus avec prescription (accord sous réserve que le demandeur s'engage à financer un système de défense incendie). La Communauté de Communes doit se renseigner auprès du SDIS de l'Isère et revenir vers les communes pour harmoniser les pratiques à ce sujet.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3-1 Opération d'Aménagement et de Programmation

Un courrier a été envoyé aux aménageurs pour leur demander de faire de nouvelles propositions d'aménagement intégrant les données de l'étude de sol.

Une réunion de la commission urbanisme élargie aux conseillers municipaux intéressés est fixée le 25 avril (première intervention à 17h30 et la deuxième à 18h45).

Les élus débattent sur le besoin de sécuriser le choix du projet et sa réalisation.

3-2 Fleurissement de la commune

Face à la sécheresse estivale qui devient de plus en plus fréquente les élus décident de réduire de moitié le nombre de jardinières à Vercours mais de laisser les suspensions existantes sur les 3 mâts. Des plantes plus résistantes à la sécheresse seront choisies. Les plantes des anciennes compositions déposées au Monument aux Morts seront replantées dans les massifs communaux.

3-3 Pose des panneaux de signalisation

Implantation : fin avril.

Trous avec la tarière, bétonnage et pose des panneaux : vendredi 19 mai de 7h30 à 12h (12 bénévoles demandés).

3-4 Cérémonie du 8 mai

Les Anciens Combattants d'Algérie ne feront plus le tour des communes comme d'habitude mais se feront représenter à l'heure choisie par chaque commune pour la cérémonie ; Saint-Ondras choisit 11h.

3-5 Fête du Moulin le 13 mai

La buvette au Moulin de 11h à 13h sera tenue par le Conseil municipal ; Michel POLAUD et Michel LANFRAY sont chargés de l'organisation.

3-6 Inauguration du four le 9 juin

Constitution d'un groupe de travail composé de Michel CLEYET-MERLE, Bernadette GUINET, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel POLAUD, chargé d'établir la liste des personnes à inviter en lien avec le Comité des Fêtes et d'organiser la réception. Une réunion de préparation est fixée le 2 mai à 18h.

3-7 Journée ambroisie

Elle aura lieu cette année le samedi 29 juillet de 8h à 11h.

3-8 Repas des cheveux blancs le 16 avril

La cuisine sera préparée à l'école le samedi matin et les tables mises l'après-midi.
50 convives seront servis par 15 personnes bénévoles.

3-9 Travaux

Eglise : toujours en attente du devis de maçonnerie.

Salle des fêtes : l'entreprise Veyret a été relancée pour réaliser le réseau de chaleur à réception du matériel.

Stèle en hommage de Christian Vieux-Melchior : choisir le texte, le matériau et la forme pour une mise en place à l'automne. Chacun réfléchit jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal.

Croix du cimetière : présentation d'un devis pour une croix en tube acier 1615 € HT, sur le modèle de la croix précédente en pierre. Décision lors de la prochaine séance.

Grille d'affichage public : ajourné

Portail du cimetière : ajourné

4 – INTERCOMMUNALITE

4-1 SYCLUM

Les dépôts sauvages se poursuivant, les élus décident de supprimer le point de recyclage de Buclas. Le SYCLUM demande que ce point soit déplacé ailleurs dans la commune. Les élus suggèrent une implantation au Brenier ou aux Allimards, selon l'endroit le plus approprié qu'il sera trouvé, le SYCLUM fournissant la plaque de support béton. Un groupe de travail est constitué avec Michel POLAUD, Michel LANFRAY et Michel CLEYET-MERLE.

4-2 Destruction des nids de frelons asiatiques

Le maire lit le courriel de la Communauté de Communes portant sur la prise en charge de la destruction des nids, une part revenant à charge des communes concernées. La commune pourra refacturer l'intervention aux propriétaires privés chez qui les nids sont détruits. La plupart des communes sont d'accord.

Décision: les élus donnent leur accord pour participer financièrement. La question de la refacturation sera rediscutée ultérieurement.

4-3 Comptes-rendus de réunions

Les comptes-rendus sont envoyés à l'ensemble du conseil municipal par les délégués.

Remarque : les liens permettant d'accéder aux documents nécessitent parfois la connexion à un compte google, un courrier de réclamation sera fait à la Communauté de Communes.

5 – DIVERS

5-1 Tableau des astreintes à la salle des fêtes

Répartition des astreintes jusqu'au 3 juin.

5-2 Info conseil

Les articles sont à déposer en mairie avant le 20 mai

5-3 Elections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre ; le conseil municipal devra se réunir le vendredi 9 juin pour élire 3 délégués et 3 suppléants. La réunion est fixée à 18h.

5-4 Agenda

Une course de vélos passera le 1^{er} mai sur les hauteurs de la commune.

5-5 ZFE de Grenoble

Lecture du courrier de l'Automobile Club Dauphinois qui sollicite la commune pour signer une pétition contre la Zone à Faibles Emissions mobilité de Grenoble.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour que le Maire signe la pétition au nom de la commune.

5-6 Synthèse du questionnaire sur les médecins traitants

Près de 11 % des habitants n'ont pas de médecin traitant à ce jour.

5-7 Illiwap

Les élus sont d'accord pour distribuer une fiche d'utilisation du site aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.